

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 22

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« au titre »

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.